

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle des fêtes de la commune. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 27 novembre 2020

À 18h41, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Stéphane COULEBEAU, Emmanuelle BOUYER, Armand PLISSON, Angélique METIVET, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Karine MEGE, Jeanne ROMERO, Marc MEUNIER.

Excusés : Olivier STOJANOVIC, a donné son pouvoir à Jeanne ROMERO.
Didier GUERRY, a donné son pouvoir à Paul RITZO DAOUT.

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : David MARTEL

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2020

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 2 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité. Il n'est pas fait de lecture en séance étant donné que tous les membres du conseil ont pu prendre connaissance de son contenu au préalable.

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Décisions Modificatives de lignes Budgétaires**

a) FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Les explications sont données par Éric NICOLI, adjoint aux Finances

Cette ligne concerne le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Le budget primitif prévoyait dans :

Section Fonctionnement Dépenses :

Chapitre 14 - Atténuations de produits - sur l'article 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales **un montant de 2113€**

Le montant définitif à budgétiser à cet article est d'un montant de 2205 euros.

Il y a donc lieu d'abonder à l'imputation 739223 un montant de 92 euros.

Afin de pouvoir équilibrer le budget, il est proposé de diminuer la prévision budgétaire :

Chapitre 011 - Charges à caractère général- **article 60632** : Fournitures de petit équipement du même montant soit - **92€**.

Cet article initialement doté d'un montant de 1400 euros (361,62€ consommés à ce jour) sera donc d'un montant de 1308 euros.

Il est procédé au vote à main levée pour la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 014 – Atténuations de produits Article 739223 : + 92€	<i>Pas de modifications, c'est uniquement un ajustement aux dépenses. Le budget reste équilibré car 0 de différence.</i>
Chapitre 011 – Charges à caractère général Article 60632 : - 92€	

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire sur ce sujet.

b) Provisions pour la dette du bar « Le Meeting »

Cette demande de modification émane de la trésorerie et fait référence à la dette de l'ancienne locataire du bar « Le meeting ».

Pour mémoire cet article avait été abondé en 2017 et 2018 pour des montants respectifs de 10376 euros et 6222,30 euros soit un total de 16598,30 euros.

En 2019, le budget primitif prévoyait un montant de 3000 euros supplémentaire pour atteindre un montant total de 19598,30 euros correspondant à la dette de l'époque. Pour information, malgré son inscription au BP il n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable.

Aujourd'hui, le RAR (Reste à Recouvrer) étant d'un montant de 17940,72 euros, la trésorerie nous demande d'inscrire dans :

Section Fonctionnement Dépenses

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions - **Article 6817** : Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants un montant de 17940.72 euros, soit + **1342.42 euros**

Afin de pouvoir équilibrer le budget, il est proposé de diminuer la prévision budgétaire :

Chapitre 011- Charges à caractère général - **article 60633** : Fournitures de voirie : un montant de 1657.58 euros soit -**1342**.

Après réalisation de ces 2 modifications le chapitre 011 initialement doté d'un montant de 126 629,00 euros passera 125 195,18 euros.

Il est procédé au vote à main levé pour la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 068 – Dotation aux amortissements et aux provisions Article 6817 : + 1342,42 €	<i>Pas de modifications, c'est uniquement un ajustement aux dépenses. Le budget reste équilibré car 0 de différence.</i>
Chapitre 011 – Charges à caractère général Article 60633 : -1342,42 €	

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire sur ce sujet.

c) Cession Parcelle Bois Chagnat

Cela fait suite à la cession pour un euro symbolique d'une parcelle au Bois Chagnat à la commune.

Vu que c'est un bien donné à la commune, il faut inscrire une correspondance de la valeur vénale de ce bien dans le budget :

Section Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales

-Immobilisations corporelles- Article 2111 -Terrains nus - pour un montant de + 49 euros

Et

En Section de Recettes d'Investissement :

Chapitre 041 : Opérations Patrimoniales

- Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Article 1328 – Autres pour un montant de - 49€

Puisqu'estimation vénale du terrain est de 50€ moins l'euro symbolique est égal à 49€, c'est donc une écriture budgétaire, nous dépensons 49€ pour être « remboursé » 49€.

Il est procédé au vote à main levée pour la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de d'Investissement	Recettes d'Investissement
<u>Chapitre 041 – Opération patrimoniales</u>	<u>Chapitre 041 – Opération patrimoniales</u>
Article 2111 + 49 euros	Article 1328 + 49 euros

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire sur ce sujet.

Pour information restera à charge de la commune les frais de notaire de 108 euros.

➤ **Transfert de la compétence « Établissement et exploitation des réseaux de communication électroniques » (réseau de communication) pour les communes de Vorly et Lissay-Lochy par la communauté d'agglomération de Bourges – Modification des statuts**

Le maire présente le sujet en indiquant la nécessité de changer les statuts au niveau de Bourges Plus. En effet les communes de Vorly et Lissay-Lochy qui font partie de Bourges Plus n'étaient pas intégrées dans le premier acte de déploiement de la fibre optique. Il faut donc remédier à cette situation avec une modification du contrat fait avec Orange

Jeanne ROMERO et le maire leurs expliquent le fonctionnement de l'agglomération. Les décisions prises en conseil communautaire à Bourges Plus doivent recevoir le vote (pour ou contre) sur les décisions qui sont prises lors des séances.

Il est procédé au vote à main levée pour acter du transfert de la compétence.

Pour : 13 voix.
Contre : 1 voix : Éric NICOLI.
Abstention : 1 voix : Olivier NICOLAS.

Le transfert de la compétence « Établissement et exploitation des réseaux de communication électroniques » (réseau de communication) pour les communes de Vorly et Lissay-Lochy par la communauté d'agglomération de Bourges est donc validé.

➤ **Proposition du prix de vente du domaine de Lazenay**

Éric NICOLI prend la parole pour apporter des éléments sur le sujet de la vente du domaine de Lazenay. Il évoque entre autres les coûts qui représentent environ 2300€ / an à la charge de la commune.

Le maire présente les différentes estimations réalisées par des agences immobilières sur un éventuel prix de vente. Il évoque également l'estimation faite par le notaire à l'époque du don en 2017 de la valeur vénale du domaine à 105000 euros.

Il est procédé au vote à main levée pour acter de la vente du domaine et laisser le maire négocier avec les potentiels acheteurs.

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le maire peut donc procéder à la mise en vente du domaine de Lazenay et fixer le prix de vente défendant les intérêts de la commune au mieux.

➤ **Création Commission communale : Projet de création de la nouvelle salle Polyvalente**

Le maire nous indique vouloir créer une commission communale spécifique pour travailler sur un projet de la campagne électorale : la réfection de la salle des fêtes actuelle.

Jeanne ROMERO indique que ce ne sera pas seulement une salle des fêtes mais plutôt une salle modulable, polyvalente, pouvant accueillir des activités, concerts, animations, spectacles mais aussi continuer à être utilisée comme cantine par l'école.

Jeanne ROMERO, Paul RITZO DAOUT, Aleksandar CENIC et David MARTEL se portent volontaire pour intégrer cette commission.

Il est procédé au vote à main levée pour acter la création de la commission communale « Projet de création de la nouvelle salle polyvalente » ainsi que l'élection des délégués cités ci-dessus.

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

La commission communale « Projet de création de la nouvelle salle polyvalente » est donc créée à l'unanimité des votes. Les membres de cette commission sont donc Jeanne ROMERO, Paul RITZO DAOUT, Aleksandar CENIC et David MARTEL.

Jeanne ROMERO précise qu'elle serait intéressée par la recherche de subvention sur ce sujet.

Le maire précise que s'il est absent à une réunion de cette commission, son 2^{ème} adjoint aux travaux et à la sécurité routière sera garant des décisions prises.

➤ **Désignation des délégués pour le mandat 2020-2026 du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le maire nous présente le CNAS, Comité National d'Action Sociale, cela est l'équivalent d'un CE. Il faut élire un représentant au sein des élus, le conseil municipal, et un représentant au sein des agents municipaux.

Éric NICOLI se présente pour être délégué.

Il est procédé au vote. Éric NICOLI ne prend pas part au vote étant donné qu'il se présente.

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Éric NICOLI est donc élu à l'unanimité délégué au CNAS pour le mandat 2020-2026.

Les autres points à l'ordre du jour sont :

➤ Colis des Anciens

Le maire indique que Karine MEGE, Emmanuelle BOUYER et Jeanne ROMERO ont travaillé à l'élaboration d'un colis des anciens.

Le critère d'éligibilité à ce colis des anciens est l'âge : 70 ans.

Cela représente sur la commune 13 personnes seules et 12 couples, soit 37 personnes au total.

Le budget prévu est de 25€ pour les colis des personnes seules et de 40€ pour les couples.

Karine MEGE présente le contenu du colis :

- Une bouteille de vin 75 cl de chez « Roux »
- 1 bon d'achat dans la boutique « des poulets NERON » (valeur 8€ personne seule, 16€ couple)
- Tisanes de chez « Laeti'sanes et Aromates »
- 1L jus de pomme de chez « Mabilat »
- Un paquet de chocolat de Saint-Florent-sur-Cher ou Levet

Il est procédé au vote à main levée pour **acter symboliquement** et que le conseil donne son accord moral au contenu et budget présenté étant donné que le sujet n'est pas soumis à délibération.

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le maire donne donc suite à Karine MEGE, Emmanuelle BOUYER et Jeanne ROMERO de procéder à la réalisation de ce colis.

Le maire indique que les colis seront distribués le jeudi 17 Décembre.

➤ Questions diverses

- Le maire donne la parole à Angélique METIVET qui relate les informations de la réunion du CCAS de Levet à laquelle elle a participé.

Sur l'année 2019, une famille a été concerné par l'aide du CCAS. En 2020, personne n'aurait été concerné. Angélique METIVET rappelle, que les habitants d'Arçay dépendent de la MDS (Maison des Solidarités) de Saint-Florent-sur-Cher et qu'il est possible de contacter l'assistante sociale au 02 48 25 26 30.

L'aide du CCAS est accordée pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Angélique METIVET évoque un retour positif de la participation à la banque alimentaire avec l'école.

- Olivier NICOLAS fait un résumé de la commission de Bourges Plus à laquelle il a participé dans la semaine. Cela concerne les droits à la pierre, la gestion des déchets ou encore les gens du voyage entres autres...
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) à réaliser une analyse de l'eau sur l'école. Les résultats sont conformes aux normes en vigueur. Ce contrôle est effectué tous les semestres. Le prochain contrôle pourrait être réaliser chez un particulier si la commune en fait la demande. Notamment suite aux odeurs de gaz dans l'eau sur les Brissets.

- Le maire a donné son accord pour la réalisation de la porte anti panique sur la 4^{ème} classe pour un montant de 656,04€.
- Le maire donne la parole à la secrétaire de mairie. Emilie MARIN nous présente donc l'application **CIVOX** qui est un équivalent de « panneau pocket ». Le but de cette application est de pouvoir communiquer des informations aux habitants. Ils ont également la possibilité de prendre des photos pour les transmettre à la mairie. La mise en place de cette application est gratuite car prévue dans notre contrat avec notre prestataire. Il faut 4 jours pour réaliser l'installation. Le conseil municipal est d'accord pour essayer à partir de 2021.
- Le maire indique que l'expert en assurance est passé concernant l'abribus cassé. Le bilan pour la commune concernant la fourniture et la pose du nouvel abribus sera de zéro dépenses. L'assurance prend en charge à 100%.
- Le maire nous lit la lettre de M. Robert HUCHINS daté du 6 Novembre. Il nous fait également la lecture de la réponse qu'il lui a adressée et l'invite à assister aux prochains conseils municipaux.
- Le maire nous relate la gestion du personnel communal par rapport à la COVID-19. Un agent est placé en isolement car personne à risque, elle a été remplacée par une autre personne avec un contrat de 30h/semaine jusqu'au 18 Décembre 2020.
- Le maire propose une date pour les vœux 2021 au 22 Janvier 2021 sous réserve des nouvelles mesures sanitaires.
- Le maire indique s'être rendu aux Brissets pour constater les trous sur les routes. Lors de ce constat, un flagrant délit de dépôt sauvage de déchets a été constaté. Le maire a donc été porté plainte. La personne fautive a été retrouvé puis verbalisé par la gendarmerie. Cela clos un dossier d'infractions à répétitions réalisés depuis longtemps.
- Une nouvelle demande a été faite à M. BEUCHON, Vice-président de la communauté d'agglomération de Bourges "Déchets ménagers et assimilés et Économie circulaire", pour avoir une poubelle individuelle au Chemin de la Mignonnerie. C'est chose faite ce jour, le 04 Décembre 2020 avec la visite effectuée par les instances concernées. Cela devrait aboutir au passage d'un camion de petite taille dans le Chemin de la Mignonnerie pour le ramassage des poubelles

Paul RITZO DAOUT relaie plusieurs messages d'administrés :

- Emmanuelle PALIOT : quand est ce que sera changé l'ampoule du lampadaire proche de sa maison ? Le maire lui répond que cela a été fait ce jour même le vendredi 04 Décembre 2020.
- M. et Mme HOUVRE : serait-il possible de décaler les tas de graviers et autres matières premières de devant l'entrée de leur jardin ? Le maire répond que cela est fait au fur et à mesure. Les tas sont décalés au niveau du nouveau cimetière où il y a déjà un composteur.
- Jean-Marie BEGUIN félicite le maire pour son action auprès des gendarmes qui multiplient les actions de prévention et contrôles au sein de la commune. Il demande également si un plateau surélevé est envisagé proche de son habitation pour y réduire la vitesse des automobilistes. Le maire répond que ce n'est pas la priorité pour le moment.
- Aleksandar CENIC demande où en est l'enlèvement du le nid de frelons présent place de Maynard. Le maire lui répond avoir contacté plusieurs entreprises. Le nid ne sera pas enlevé, il tombera après l'hiver car il sera abandonné par la « reine ».
- Marc MEUNIER indique que les modifications pour la réparation du KUBOTA sont complexes et donc ne sont pas envisageables.
- Il évoque également avoir remis en service la porte de secours de l'église. Dans l'église il a également démonté une partie du vitrail pour y mettre du grillage. Le grillage serait mis en place pour s'affranchir du problème des pigeons.
- Armand PLISSON demande des informations sur la fuite de la fenêtre de toit dans le logement au-dessus de l'école et qu'en est-il du devis fait à l'époque.
- Le maire lui répond qu'il va se renseigner sur la fuite. En revanche le devis n'est plus d'actualité et ce n'était qu'une hypothèse. La commission travaux se penchera sur le sujet dans l'approche globale des bâtiments communaux.

À 22h04, la séance est levée.

